



Listes soutenues par le  
SNESUP-FSU et CGT FERC Sup



**SPQRSup**

**8<sup>e</sup> section**

Service public de qualité pour la Recherche et le Supérieur

**Le Conseil National des Universités (CNU) est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des enseignants-chercheurs (EC).**

Ses missions sont la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur (PR), l'attribution de promotions et de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), l'expertise des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) depuis 2014 et le suivi de carrière (SDC) depuis 2015. Cette instance est composée majoritairement d'élus. C'est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire. Les lois Pécresse (2007), Fioraso (2013) et Vidal (2017), combattues par le SNESUP et la CGT, ont transformé le paysage universitaire en faisant des universités des centres de gestion de la pénurie budgétaire organisée par l'État. Regroupements et fusions d'établissements, menés de manière chaotique, ont

contribué à creuser les écarts entre certains établissements universitaires et la recherche et à accentuer la dégradation des conditions de travail. Une vision utilitariste et malthusienne de la recherche et des études est promue, tandis que l'entrée des jeunes dans les études est semée d'embûches. Depuis plusieurs années, le nombre de postes de titulaires décroît dans les universités et spécifiquement dans nos disciplines, alors que les établissements multiplient le recours aux vacataires sous-payés et à des enseignants contractuels. Le SNESUP-FSU et la CGT considèrent le CNU comme un haut lieu de l'action syndicale pour la défense des missions de service public de l'université, une vision ouverte et émancipatrice de celle-ci, l'affirmation du lien entre enseignement et recherche, la gestion nationale de nos carrières et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, le maintien des postes d'enseignants-chercheurs titulaires nécessaires à l'accueil d'étudiants plus divers et à l'exercice d'une recherche de haut niveau.

## L'ACTION DE NOS ELUS AU SEIN DU CNU

En 2015, les bons résultats de nos listes aux élections du CNU ont permis de mettre en débat les choix politiques ministériels et même d'obtenir quelques avancées dans un contexte peu favorable, comme la séparation des contingents MCF et PR pour l'obtention de la PEDR, qui rend moins injuste pour les MCF l'attribution de celle-ci. Par leurs actions au sein de la section CNU, par leur présence dans le bureau de la section, par leurs actions dans les instances de la CP-CNU (assemblée générale, groupe III, groupes de travail, en particulier sur les disciplines à petits effectifs et les « classical studies »)

### NOS ÉLUS ONT DÉFENDU

- la publicité, la transparence et l'équité des procédures
- l'entière reconnaissance de toutes les activités au service de l'ESR en relation avec le contexte d'exercice
- l'enseignement sous tous ses aspects
- la recherche dans la pluralité de ses thématiques, de ses écoles de pensée et de ses formes
- la diffusion des connaissances scientifiques
- les responsabilités collectives à tous les niveaux

### NOS ÉLUS ONT ÉTÉ ACTEURS

dans la mise en échec de la procédure obligatoire et récurrente du suivi de carrière, sans contrepartie des établissements, qui était refusée massivement par les EC. Ils ont proposé et soutenu des motions contre l'évaluation individuelle des EC, que la 8<sup>ème</sup> section a refusé de mettre en place en 2017, 2018 et 2019.

## LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS de la liste *SPQRSup* AU SEIN DE LA 8<sup>e</sup> SECTION

Les candidats de la liste veilleront à maintenir le meilleur équilibre possible entre les différentes disciplines de la section, à tenir compte de la diversité des parcours et des conditions d'exercice. Ils s'engagent contre l'autopromotion des membres du CNU.

- Ils expriment leur souci de préservation des libertés académiques dans le service public d'enseignement et de recherche.
- Dans un paysage universitaire fragmenté, ils réaffirment leur attachement résolu au statut national des enseignants-chercheurs et au rôle essentiel que le CNU, comme instance nationale, joue et doit continuer à jouer dans la gestion des carrières.

### Concernant l'examen des dossiers de qualification et de promotion,

les élus continueront de défendre les critères désormais partagés par la section : la qualité scientifique des dossiers et l'aptitude à enseigner, compétence indispensable pour exercer le métier d'enseignant-chercheur.

- Ils s'engagent à mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers
- Ils s'engagent à défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activités et responsabilités administratives, électives.
- Ils s'engagent à apprécier les activités à l'aune des moyens mis à la disposition de l'EC sans prendre comme référence les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF...)

**CRCT** : Il est de plus en plus difficile pour un EC d'exercer son métier dans l'équilibre de ses deux missions d'enseignement et de recherche.

- Nous revendiquons du temps, afin que chaque collègue puisse pleinement s'investir dans ses missions d'enseignement ET de recherche. Cela passe par une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national, permettant à chaque enseignant-chercheur d'en bénéficier tous les six ans, et par un contingent CRCT supplémentaire à la suite d'un congé de maladie, parental ou une mission d'intérêt collectif.

Depuis 2014, **l'expertise des dossiers de candidatures à la PEDR incombe au CNU**, qui établit un classement que les établissements sont libres de suivre à leur manière pour l'attribution de la prime.

- Attachés à l'expertise nationale des candidatures, nous dénonçons les disparités de traitement des résultats (attribution et montant de la prime) en fonction du lieu d'exercice.
- Nous nous opposons à la logique absurde des quotas calculés sur le nombre des candidatures.
- Plus largement nous dénonçons le principe des primes d'excellence attribuées à une minorité, qui ne masque pas la dégradation des carrières et rémunérations.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité, pour une gestion nationale des carrières  
VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES SOUTENUES PAR

le SNESUP-FSU et CGT FERC Sup

